

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-07 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de manière à modifier les limites du périmètre d'urbanisation du secteur de l'école ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 25 mai 2026 à 19 h 00** à l'édifice municipal situé au 11, rue du collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au plan d'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-André à l'adresse suivante : [municipalites-du-quebec.com/st-andre-du-lac-st-jean](http://municipalites-du-quebec.com/st-andre-du-lac-st-jean).

Résumé du projet :

Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de manière à ce que les limites du périmètre d'urbanisation du secteur de l'école soient cohérentes avec les affectations en vigueur.

Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité.

[Catherine Asselin](#)

Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'info municipalité, édition du 7 mai 2026)

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-08 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-03 de manière à assurer pour le secteur de l'école, la concordance au plan d'urbanisme ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 25 mai 2026 à 19 h 00** à l'édifice municipal situé au 11, rue du Collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au règlement de zonage. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-André à l'adresse suivante : [municipalites-du-quebec.com/st-andre-du-lac-st-jean](http://municipalites-du-quebec.com/st-andre-du-lac-st-jean).

Le projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet concerne les zones 3P, 4P, 5R et 7R situées sur la rue Principale, les zones 2A et 4R situées sur la rue du Collège.

Résumé du projet :

Modifier le règlement de zonage numéro 2018-03 de manière à assurer pour le secteur de l'école la concordance au plan d'urbanisme.

[Catherine Asselin](#)

Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'info municipalité, édition du 7 mai 2026)

CONSEIL EN BREF

Séance ordinaire du 4 mai 2026

Présentation et acceptation des états financiers 2025

Monsieur Jean-Michel Ouellet de Mallette est venu faire la présentation des états financiers 2025. Ceux-ci seront expliqués lors de la prochaine séance du conseil avec le rapport du maire sur les états consolidés de 2025. Le conseil a adopté le dépôt.

Appui à la municipalité de Sainte-Hedwidge – Modification du guide de la TECQ 2024-2028

Le conseil a reçu une demande de la municipalité de Sainte-Hedwidge. Le guide de la TECQ 2024-2028 a été modifié en janvier 2026 afin d'établir un minimum de 30 cm d'épaisseur de gravier pour le rechargement granulaire. Le rechargement granulaire est l'action de remettre du gravier sur les routes non pavées. Avant cela, les municipalités pouvaient juger des besoins selon les tronçons et établir eux-mêmes la quantité à mettre. En moyenne, il s'agissait de 10 à 15 cm de gravier et non 30 cm comme le veut la nouvelle politique. Nous demandons donc au gouvernement de revoir leur critère d'aide financière afin qu'ils correspondent à la réalité des municipalités rurales.

Appui à la municipalité de Délage – Poste Canada

Les lois municipales obligent l'administration à contacter les citoyens par la poste pour plusieurs aspects en respectant des délais fixes. C'est pourquoi la municipalité de Délage a transmis aux différentes municipalités une demande d'appui afin que nous les aidions à ce que le gouvernement décreète Poste Canada comme service essentiel en cas de grève. De plus, le conseil a adopté cette résolution afin de s'assurer que les services des citoyens de notre municipalité ne soit pas compromis.

Modification d'aide aux villégiateurs

Le conseil a remis à jour sa politique d'aide aux villégiateurs. Cette politique vient aider les organisations de citoyens qui doivent entretenir leur chemin privé. Ceux-ci peuvent bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à un maximum de 10 % des taxes foncières que le regroupement de citoyens apportent à la municipalité. La nature de la politique n'a pas été changée mais celle-ci a été complétée avec des explications supplémentaires, des formulaires de dépôt de demande et de reddition de compte afin d'aider les organisations et l'administrations à appliquer cette aide. Vous pouvez consulter celle-ci sur place à l'hôtel de ville ou sur le site internet dans l'onglet « Municipalité », ensuite la section « Citoyens » et l'onglet « Aide et subvention ».

Appel d'offres 2026-05 – Vérification comptable 2026, 2027 et 2028

Le contrat de trois ans avec la firme Mallette pour la vérification comptable s'est terminé avec la présentation des états financiers. Le conseil a donc autorisé la directrice générale à procéder à un nouvel appel d'offres pour les années financières 2026, 2027 et 2028.

Avis de motion et dépôts des règlements 2026-05 et 2026-06 concernant l'usage de l'ancienne église

Le conseil a procédé au dépôt de deux avis de motion et leur règlements respectif afin de modifier l'usage de l'ancienne église. L'emplacement était identifié comme institutionnelle au départ et par suite de l'adoption de ses deux règlements en juin, l'emplacement sera résidentiel. Le premier règlement 2026-05 modifie le plan d'urbanisme et le règlement 2026-06 modifie le règlement de zonage. Ceux-ci vont de pair et doivent être modifier en même temps.

Ce changement de zonage permet seulement de changer l'usage destiné au terrain et au bâtiment. Il ne donne aucune autre autorisation. Les démarches de demande de permis et autres devront être respecté pour la suite.

Une consultation publique aura lieu pour la modification de ces deux règlements le 25 mai à 19h à l'hôtel de ville. Une copie de ces règlements peut vous être remis sur demande à la municipalité et est accessible en ligne sur le site internet de la municipalité dans l'onglet « Municipalité », ensuite la section « Documentation » et l'onglet « Règlements ».

Avis de motion et dépôts des règlements 2026-07 et 2026-08 concernant l'usage d'une portion de la cour d'école

Le conseil a procédé au dépôt de deux avis de motion et leur règlements respectif afin de modifier l'usage d'une portion de la cour d'école. Une portion à l'arrière de la cour d'école est toujours identifiée comme étant agricole. C'est pourquoi ces règlements permettront de rectifier la situation en changeant l'usage afin qu'il soit institutionnel et publique comme le reste de la propriété. Le premier règlement 2026-07 modifie le plan d'urbanisme et le règlement 2026-08 modifie le règlement de zonage. Ceux-ci vont de pair et doivent être modifier en même temps.

Une consultation publique aura lieu pour la modification de ces deux règlements le 25 mai à 19h à l'hôtel de ville. Une copie de ces règlements peut vous être remis sur demande à la municipalité et est accessible en ligne sur le site internet de la municipalité dans l'onglet « Municipalité », ensuite la section « Documentation » et l'onglet « Règlements ».

Achat de matériel pour test de débit d'eau

Les conseillers ont approuvé la soumission de demande d'achat d'un instrument de calcul de débit pour les bornes d'incendies. Celui-ci était nécessaire afin de vérifier que nos bornes d'incendies ont le débit nécessaire afin d'être conforme pour le renouvellement du schéma d'incendie et de couverture de risque.

Octroi de contrat – Environnement CA – Travaux de plantation

Lors de la construction du projet d'interception et d'assainissements des eaux usées, la municipalité a dû empiéter sur des végétaux. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a exigé que ceux-ci soient replantés après les travaux. À la suite de cela, un rapport devait leur être remis afin de prouver que 85 % des végétaux plantés avait survécu. Malheureusement, les plantations ont été détruites en majorité et maintenant après trois ans et plusieurs tentatives de restreindre l'accès, seulement 19 % de la plantation a survécu.

C'est pourquoi le conseil octroi le contrat à Environnement CA afin de créer un plan de plantation conforme et procéder à son exécution.

Autorisation pour appel d'offres 2026-06 – Niveleuse

Le conseil doit procéder à un nouvel appel d'offres afin de combler son besoin de nivelage des chemins non pavés. L'entreprise avec qui la municipalité avait une entente a maintenant cessé d'offrir ce service. Le conseil autorise donc la directrice générale à entamer les démarches.

Demande d'appui – Mosaïque sociale

La municipalité a été interpellé par l'organisme Mosaïque sociale afin de démontrer leur intérêt pour leur nouveau projet. L'organisme désire faire des ateliers offerts gratuitement à la population. Pour ce faire, il demande l'appui de la municipalité pour déposer leur projet dans le volet 3 – Territorial de la MRC.

La prochaine séance du conseil régulière aura lieu le **lundi 1 juin 2026 à 19 h 30**,  
À la salle du conseil

La date limite pour apporter votre annonce est le **lundi 1 juin 2026** par courriel :

Municipalité de **Saint-André-du-Lac-Saint-Jean**  
11, rue du Collège  
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (Québec) G0W 2K0  
418 349-8167

## AVIS PUBLIC



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN

### AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **2026-05** intitulé « **Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de manière à modifier l'affectation de l'ancienne église** ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 25 mai 2026 à 19 h 00** à l'édifice municipal situé au 11, rue du collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au plan d'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-André à l'adresse suivante : [municipalites-du-quebec.com/st-andre-du-lac-st-jean](http://municipalites-du-quebec.com/st-andre-du-lac-st-jean).

### Résumé du projet :

Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de manière à ce que l'ancienne église située en affectation institutionnelle fasse dorénavant partie de l'affectation résidentielle.

Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité.

[Catherine Asselin](#)

Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'info municipalité, édition du 7 mai 2026)



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN

### AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-06 intitulé « **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-03 de manière à abroger la zone 4P, créer la zone 9R et à apporter diverses bonifications** ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 25 mai 2026 à 19 h 00 à l'édifice municipal situé au 11, rue du Collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au règlement de zonage. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-André à l'adresse suivante : [municipalites-du-quebec.com/st-andre-du-lac-st-jean](http://municipalites-du-quebec.com/st-andre-du-lac-st-jean).

Le projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet concerne la zone 4P, les zones 5R et 7R situées sur la rue Principale, la zone 6R située sur la rue de l'église et la zone 3P située sur une partie de la rue du Collège.

### Résumé du projet :

Modifier le règlement de zonage numéro 2018-03 de manière à abroger la zone 4P, créer la zone 9R et à apporter diverses bonifications en concordance au plan d'urbanisme.

[Catherine Asselin](#)

Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'info municipalité, édition du 7 mai 2026)

## MAISON JEUNES

### INVITATION À LA POPULATION

#### KERMESSE Journée de la famille

La maison de jeunes vous invite à réserver votre date du **Dimanche 24 mai 2026 de midi à 15H00** pour la 14<sup>ème</sup> Édition de la **Kermesse** / journée de la

famille  
au 9, rue du Collège St-André

**Au programme:**  
Kiosques de jeux, diner Hot-dog, animation, plusieurs prix à gagner et distribution d'arbres par la municipalité  
**Il n'y a pas d'âge pour s'amuser!**  
**Bienvenue à tous!**

### REMERCIEMENTS

Un GROS MERCI à la population pour votre contribution de bouteilles et canettes lors de la collecte de la Maison de Jeunes  
**Merci d'encourager les jeunes.**

## FADOQ LES BELLES CHUTES DE ST-ANDRÉ

Bonjour à tous,

Le local de la FADOQ sera **fermé pour l'été à compter du 3 juin 2026.**

Pour souligner la fin des activités nous ferons un **dîner hot-dog au local de la FADOQ le 3 juin**

**Heure :** 11:30 h

**Coût :** 5\$ par personne

Tirage de prix de présence

**SVP s'inscrire et payer avant le 27 mai** auprès d'un membre du C.A.

À noter que les déjeuners au Relais se poursuivent pendant l'été à chaque

deuxième mercredi du mois.

Nous reprendrons nos activités le mercredi 9 septembre avec le déjeuner au Relais.

Bon été à tous.....Pâquerette Tremblay et son équipe.

## LE FIL DU TEMPS

En l'honneur de la fête des mamans

Vous invite a un moment tout en douceur.

Le 10 mai prochain Le fil du temps parrainé par MADA

Un thé musical chaleureux et convivial

Vos oreilles seront charmées par le talent du violoniste réputé Sébastien Savard`

Différentes saveurs de thé vous seront offertes ou café  
Vos papilles seront comblées avec de savoureuse bouchées sucrées

Centre communautaire de Saint-André 13h30.

\$5.00 pour confirmer votre présence et ce montant sera remis aux mamans présentes a l'entrée.

Prix de présence; Une nappe tissée sur métier 4 cadres valeur de \$225.

Et d'autres prix, pour réserver 418 618-5866 question activité

Réponse maman Tout le monde est le bienvenu.

Enfants invité et accompagné votre maman a cette belle activité.

Accueil

Mot de bienvenu

Parole a M.R Villeneuve maire de la municipalité

Parole a M.P Fillion représentant de MADA qui nous permet de tenir cette belle activité

Présentation du violoniste Sébastien Savard

Présentation des thés

Tirage

Note importante; Si vous avez des demandes spéciales, une pièce qui vous vous tient à cœur et que vous aimeriez entendre, Préparez les et Sébastien ce fera un plaisir de vous les interpréter.

Tout le monde est bienvenu

Le Fil du Temps.

### Croque-livre

Le croque-livre change d'emplacement! Vous pourrez le retrouver dans le gazebo du parc Jardin. Nous invitons la population à l'utiliser. C'est simple, laissez un livre afin de pouvoir en prendre un!

### Avis d'appel d'offres

#### Contrat d'entretien des chemins hivernaux 2026-2029



La municipalité affiche dès maintenant l'appel d'offres sur le site du SEAO. Pour le consulter, rendez-vous au [seao.gouv.qc.ca](http://seao.gouv.qc.ca).

Prendre note qu'en raison de la nature de l'appel d'offres, aucun document papier ne peut être remis. Seul la plateforme permet d'accéder à ceux-ci.

### TRANSPORT POUR SOIN MÉDICAL

Prendre note que la procédure pour avoir un transport pour soin médical reste la même jusqu'à l'automne.  
Communiquer avec M Patrice Fillion :418 487-1101

Claire Brassard

Action bénévole Entre-deux